

# Le Mont Seigne



Une randonnée proposée par novy03

Le Haut Lévézou vu du sommet du Mont Seigne (1121m). Vous aurez une vue à 360° sur les Monts d'Aubrac, le Mont Lozère, les Cévennes, les Causses, les Monts de l'Espinouse... Pour y arriver vous empruntez des routes départementales et des chemins de terre de desserte agricole et forestiers. Au sommet, une table d'orientation vous donnera toutes les indications sur 360°.

|                         |         |                         |                                  |
|-------------------------|---------|-------------------------|----------------------------------|
| <b>Durée</b>            | 2h 55   | <b>Difficulté</b>       | Moyenne                          |
| <b>Distance</b>         | 7,90 km | <b>Retour au départ</b> | Oui                              |
| <b>Dénivelé positif</b> | 220 m   | <b>Activité</b>         | Pédestre                         |
| <b>Dénivelé négatif</b> | 220 m   | <b>Commune</b>          | Saint-Laurent-de-Lévézou (12620) |
| <b>Point haut</b>       | 1 127 m | <b>Région</b>           | Massif central                   |
| <b>Point bas</b>        | 902 m   |                         |                                  |



Trace n° 1010453

## Description

Au village de Mauriac, se garer sur le parking à proximité de la salle communale. Vous êtes au carrefour de la D170 et la D171, devant un panneau indiquant la situation géographique dans le Parc Régional des Grands Causses.

(D/A) Prendre la direction du centre village de Mauriac. Le traverser, sans oublier d'admirer l'église sur votre droite.

(1) À la Croix des Porros, prendre le chemin de terre sur la droite. Le suivre tout droit jusqu'au réservoir d'eau sur la gauche.

(2) Continuer dans la même direction jusqu'à la fin du chemin de terre.

(3) Prendre sur la droite et suivre un chemin herbeux avec des ornières assez marquées jusqu'à la forêt de sapins. A cet endroit il y a une barrière que le propriétaire des lieux a installé pour interdire l'accès aux véhicules à moteur. A proximité il y a des ruches d'abeilles; passer sur la gauche par le petit sentier derrière la barrière pour s'en éloigner. Suivre ensuite un chemin forestier en longeant sur la droite une retenue d'eau artificielle. Atteindre une large intersection à quatre voies.

(4) Prendre le premier chemin sur la gauche sur environ 500m.

(5) Quitter le chemin et prendre le sentier sur la droite qui monte à travers un champ de bruyère jusqu'au sommet du Mont Seigne. Profiter de la vue à 360°.

(6) Du sommet, le retour se fait par le même chemin jusqu'à la large intersection à quatre voies.

(4) Prendre en face le chemin d'exploitation jusqu'à la route communale.

(7) Suivre la route jusqu'à la D171. Prendre à droite et arriver au point de stationnement (D/A).

## Points de passage

**D/A Mauriac : croisement D170 et D171**

| N 44.196142° / E 2.916029° - alt. 907 m - km 0

**1 Croix des Porros**

| N 44.199674° / E 2.914136° - alt. 902 m - km 0.42

**2 Retenue d'eau**

| N 44.205958° / E 2.919034° - alt. 949 m - km 1.34

**3 Chemin herbeux**

| N 44.208717° / E 2.92196° - alt. 995 m - km 1.74

**4 Intersection de 4 chemins**

| N 44.21151° / E 2.93407° - alt. 1 076 m - km 3.03

**5 Sentier dans la bruyère**

| N 44.213536° / E 2.92944° - alt. 1 110 m - km 3.48

**6 Mont Seigne**

| N 44.215713° / E 2.92936° - alt. 1 125 m - km 3.73

**7 Croisement route de St Laurent à Mauriac**

| N 44.201051° / E 2.93304° - alt. 1 004 m - km 5.85

**D/A Mauriac : croisement D170 et D171**

N 44.196173° / E 2.916029° - alt. 907 m - km 7.9

## Informations pratiques

Avoir de bonnes chaussures de marche, parfois l'herbe dans le chemin peut être haute.

Il y a un point d'eau potable dans le village, ensuite plus rien.

Il n'y pas d'abri en cas d'orage, sauf au départ et à l'arrivée sous l'avancée de la salle communale et le porche de l'église.

Entre les points 3 et 4 il y a des ruches d'abeilles; soyez prudents.

## À voir

Juste après le départ vous pouvez voir l'église. Le cœur est du 12ème siècle. Aux beaux jours, elle est parfois ouverte pour l'aérer...il est possible alors de visiter son intérieur.

(2) Retenue d'eau qui permet pour l'exploitation agricole (en dessous) d'assurer l'arrosage des champs en période sèche l'été.

(4) Admirez la vue sur les Cévennes, les Causses, la vallée du Tarn.... on voit aussi le viaduc de Millau!

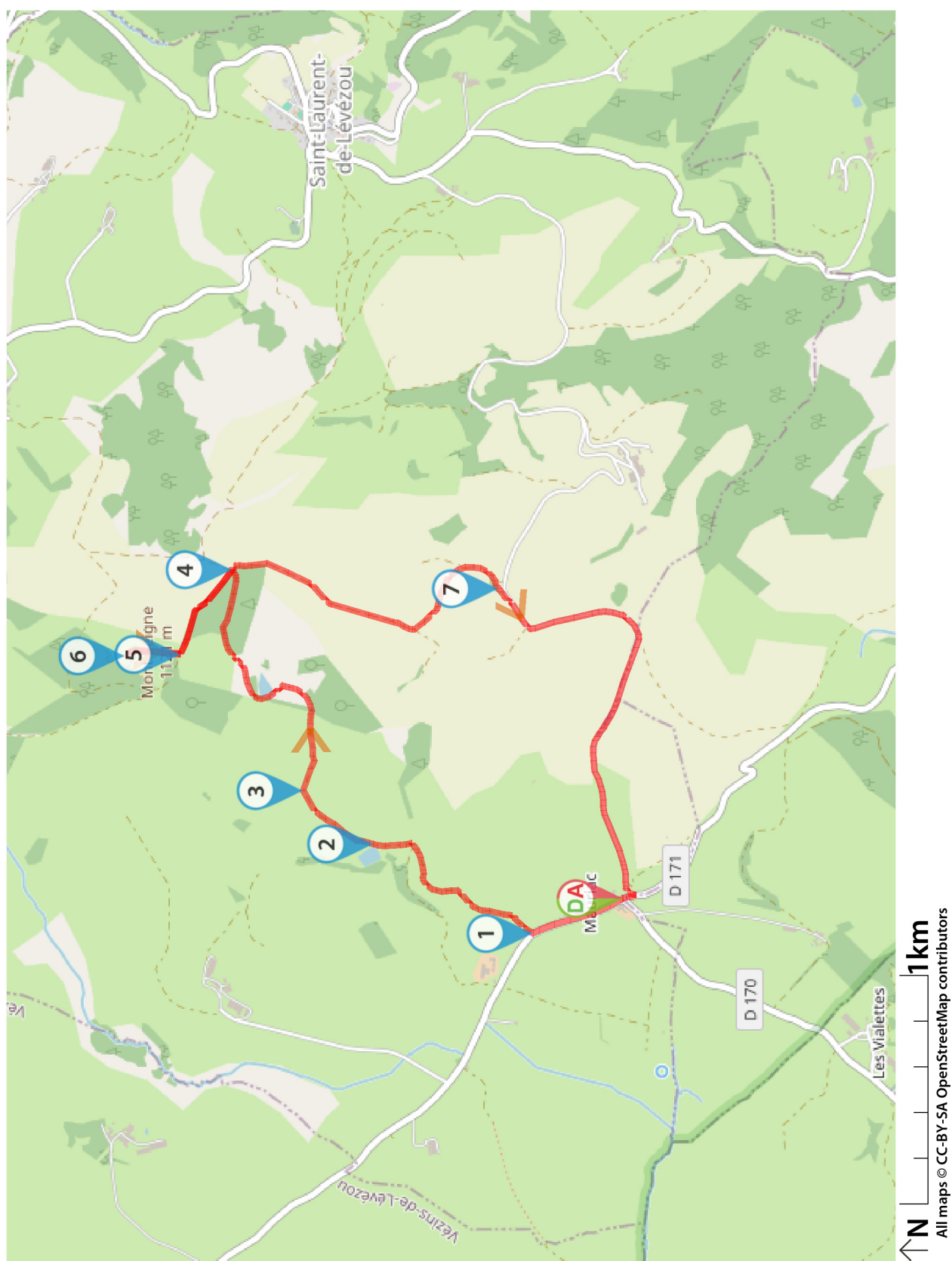
(5) En marchant vous trouverez des petites constructions en pierres sèches. Ce sont des abris aménagés pour les coccinelles à 7 points ( dites "Bêtes à Bon Dieu") qui viennent hiberner, regroupées à partir de la fin du mois d'août. Vous en trouverez également entre les pierres qui forment le socle de la table d'orientation qui se trouve au sommet.

(6) Mont Seigne : de là, vous aurez une vue exceptionnelle à 360°, si le temps s'y prête !

En redescendant vous aurez la vue dominante sur de la plaine de Mauriac à votre droite, les villages de Curan, Boulloc, et les

fermes agricoles qui font vivre cette région, et aussi les éoliennes du Haut Lévézou.  
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-mont-seigne/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**